

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision 21-déc.-2015 Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Power Kleen 20L

Autres moyens d'identification

C97005 Code du produit **Synonymes** Aucun(e)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Nettoyage

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fabricant Distributeur

ITW Permatex ITW Permatex Canada 6875 Parkland Blvd. 35 Brownridge Road, Unit 1 Solon, OH 44139 USA Halton Hills, ON Canada L7G 0C6

Telephone: (800) 924-6994

Numéro de téléphone de l'entreprise 1-87-Permatex

(877) 376-2839

Numéro d'appel d'urgence 24

Chem-Tel: 800-255-3924 heures sur 24 International Emergency:

00+1+813-248-0585

Contract Number: MIS0003453

Adresse e-mail mail@permatex.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire selon l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Remarque: Ce produit est un produit de consommation et est étiqueté en conformité avec les règlements de la Commission de sécurité des produits de consommation des États-Unis qui priment sur l'étiquetage OSHA Hazard Communication. L'étiquette du récipient réelle ne sera pas inclure les éléments de l'étiquette ci-dessous. L'étiquetage ci-dessous applique aux produits industriels / professionnels.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1	

Éléments d'étiquetage

Instructions en cas d'urgence

Danger

Provoque une irritation cutanée Provoque des lésions oculaires graves



Aspect Vert État physique Liquide Odeur Citron

Conseils de prudence - Prévention

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Conseils de prudence - Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Mentions de mise en garde - Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Dangers sans autre classification (HNOC)

Sans objet

Autres informations

- Toxique pour les organismes aquatiques
- Les effets sur la santé énumérés ci-dessus sont applicables à ce produit sous sa forme concentrée

Toxicité aiguë inconnue

5 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

substance

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Secret industriel
eau	7732-18-5	60 - 100	*
éthanolamine	141-43-5	1 - 5	*
ETHYLENEDIAMENETETRAACETIC ACID	60-00-4	1 - 5	*

^{*}Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

Date de révision 21-déc.-2015

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver au savon et à l'eau. Si l'irritation cutanée

persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter

un médecin.

Ingestion EN CAS D'INGESTION. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une

personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

de premiers secours

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Voir la section 2 pour plus d'informations.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Agent chimique sec, Mousse

Moyens d'extinction appropriés

Aucun(e).

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Aucun(e) en particulier.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e). Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter le

contact avec les yeux et la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Voir la Section 12 pour plus

d'informations sur les effets écologiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte.

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger contre le gel.

Matières incompatibles Agents comburants forts

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives pour l'exposition

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH IDLH
éthanolamine	STEL: 6 ppm	TWA: 3 ppm	IDLH: 30 ppm
141-43-5	TWA: 3 ppm	TWA: 6 mg/m ³	TWA: 3 ppm
		(vacated) TWA: 3 ppm	TWA: 8 mg/m ³
		(vacated) TWA: 8 mg/m ³	STEL: 6 ppm
		(vacated) STEL: 6 ppm	STEL: 15 mg/m ³
		(vacated) STEL: 15 mg/m ³	ŭ

NIOSH IDLH Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie

Autres informations Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant,

aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques Douches

Rince-oeils

Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.

Protection de la peau et du

corps

Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

Protection respiratoire Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un

récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de

nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueLiquideAspectVertOdeurCitron

Seuil olfactif Aucune information disponible

Acétate de butyle = 1

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

pH Aucune information disponible **Point de fusion / point de** Aucune information disponible

congélation

Point / intervalle d'ébullition $100~^{\circ}\text{C}~/~212~^{\circ}\text{F}$ Point d'éclair $> 93~^{\circ}\text{C}~/~> 200~^{\circ}\text{F}$

Taux d'évaporation < 1

Inflammabilité (solide, gaz) Aucune information disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucune information disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité: Aucune information disponible
Pression de vapeur Aucune information disponible
Densité de vapeur Aucune information disponible

Densité relative 1.018

Hydrosolubilité Soluble dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage
Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
Viscosité cinématique
Viscosité dynamique
Propriétés explosives
Propriétés comburantes

Aucune information disponible

Autres informations

Point de ramollissementAucune information disponibleMasse molaireAucune information disponible

Teneur en COV (%) <4%

DensitéAucune information disponible
Masse volumique apparente
Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune donnée disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Conditions à éviter

Chaleur excessive.

Matières incompatibles

Agents comburants forts

Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux

ou larmoiements.

Contact avec la peau En cas de contact, provoque une irritation oculaire sévère, voire des brûlures.

Ingestion En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des mugueuses.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
eau	> 90 mL/kg (Rat)	-	-
7732-18-5			
éthanolamine	= 1720 mg/kg (Rat)	= 1 mL/kg (Rabbit) = 1000 mg/kg	-
141-43-5		(Rabbit)	
ETHYLENEDIAMENETETRAACETI	= 1700 mg/kg (Rat)	=	-
C ACID			
60-00-4			

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation Aucune information disponible. Mutagénicité sur les cellules

germinales Cancérogénicité Aucune information disponible.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou

plusieurs des composants comme cancérogènes.

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'Homme

OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)

X - Présent

Effets sur certains organes cibles Système nerveux central, Yeux, Système respiratoire, Peau.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH .

ETAmél (voie orale) 13860 mg/kg 36667 mg/kg ETAmél (voie cutanée) **ETAmél** 50 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

6.1763 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
éthanolamine	15: 72 h Desmodesmus subspicatus	227: 96 h Pimephales promelas	65: 48 h Daphnia magna mg/L
141-43-5	mg/L EC50	mg/L LC50 flow-through 3684: 96 h	EC50
		Brachydanio rerio mg/L LC50 static	
		300 - 1000: 96 h Lepomis	
		macrochirus mg/L LC50 static 114 -	
		196: 96 h Oncorhynchus mykiss	
		mg/L LC50 static 200: 96 h	
		Oncorhynchus mykiss mg/L LC50	
		flow-through	
ETHYLENEDIAMENETETRAACETI	1.01: 72 h Desmodesmus	34 - 62: 96 h Lepomis macrochirus	113: 48 h Daphnia magna mg/L
C ACID	subspicatus mg/L EC50	mg/L LC50 static 44.2 - 76.5: 96 h	EC50 Static
60-00-4		Pimephales promelas mg/L LC50	
		static	

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Bioaccumulation

Aucune information disponible.

Mobilité

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
éthanolamine	-1.91
141-43-5	

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser le récipient.

Numéro de déchet EPA, États-Unis Sans objet

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT, États-Unis

Nom d'expédition Non réglementé

IATA

Nom d'expédition Non réglementé

IMDG

Nom d'expédition Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme **DSL/NDSL** Est conforme **EINECS/ELINCS** Indéterminé(e)(s) **ENCS** Indéterminé(e)(s) **IECSC** Indéterminé(e)(s) **KECL** Indéterminé(e)(s) **PICCS** Indéterminé(e)(s) AICS (Australie) Indéterminé(e)(s)

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

Réglementations fédérales des

États-Unis

SARA 313

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour

l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique soumise aux conditions de déclaration de la loi des États-Unis et de l'article 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

Catégories de danger selon SARA

311/312, États-Unis

Danger aigu pour la santéOuiDanger chronique pour la santéOuiDanger d'incendieNonDanger de dépressurisation soudaineNonDanger de réactionNon

CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)

Ce produit contient les substances suivantes, qui sont des polluants réglementés selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
ETHYLENEDIAMENETETR	5000 lb	-	-	X
AACETIC ACID				
60-00-4				

CERCLA

Cette matière telle que livrée contient une ou plusieurs substances réglementées au titre de substances dangereuses par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités de substances dangereuses à déclarer	CERCLA/SARA (États-Unis), quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ), États-Unis
ETHYLENEDIAMENETETRAACETI	5000 lb	=	RQ 5000 lb final RQ
C ACID			RQ 2270 kg final RQ
60-00-4			-

Réglementations étatiques des

États-Unis

Proposition californienne 65

Ce produit ne contient aucune substance chimique répertoriée par la Proposition 65 de l'État de Californie

Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
éthanolamine 141-43-5	Х	X	Х
ETHYLENEDIAMENETETRAACETI C ACID 60-00-4	X	X	Х
propane-2-ol 67-63-0	X	X	Х
Phosphorous acid 13598-36-2	Х	-	-

EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette

EPA, États-Unis, numéro Sans objet

d'enregistrement de pesticide

Classe de danger SIMDUT

E - Matière corrosive

HMIS

16. AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

NFPA Dangers pour la santé Inflammabilité 1 Instabilité 0 -

Dangers pour la santé Inflammabilité 1

Dangers physiques 0 Protection individuelle

В

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis) HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 21-déc.-2015

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité